Coordination des politiques économiques en 3ème phase de l'UEM

1997/2263(COS) - 22/09/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: la présente note au Comité monétaire vise l'amélioration de la coordination des politiques économiques en phase 3 de l'Union économique et monétaire. CONTENU: en réponse au mandat du Conseil européen d'Amsterdam, la Commission et le Conseil ont progressé dans leurs discussions sur les moyens d'améliorer la coordination des politiques économiques durant la phase 3 de l'UEM. Ces discussions ont révelé un large consensus sur un certain nombre de points: 1) il existe un réel besoin pour une coordination renforcée des politiques économiques dans le respect des principes et des procédures prévues par le traité; 2) le traité fournit déjà une gamme étendue d'instruments pour mener à bien une telle coordination; 3) le Conseil ECOFIN doit demeurer le pivot de la coordination économique; 4) les pays participants à la zone euro devraient pouvoir se rencontrer sur une base informelle en vue de discuter de questions présentant un intérêt particulier pour ces pays. Il importe dès lors d'aller de l'avant et de dégager des solutions en vue de rendre plus efficaces les instruments et les procédures de coordination déjà prévues, de renforcer le rôle de coordination du Conseil ECOFIN, et de déterminer quels pourraient être le rôle, le contenu et les modalités des réunions informelles entre les pays participants à la zone euro.